

N O N A A G O R A !**N O N A L A R E M I S E E N C A U S E D U T E M P S D E T R A V A I L !**

Le top départ est lancé. La phase d'expérimentation d'AGORA va débiter pour les sites désignés volontaires d'office (CDI 3^{ème} Arts et Métiers, RD et RE 10^{ème} Porte Saint-Denis, CDIF et Direction - DAJ, contentieux-) dès le 16 mai à la DRH, à compter du lundi 24 mai pour les sites expérimentaux avec la possibilité d'utiliser le libre service et à compter du 1^{re} juin avec le badgeage directement sur le poste de travail selon des modalités proche de l'ouverture de l'Intranet.

Pendant la phase expérimentale (qui durera 3 mois), tout reste en double commande : le pointage et la gestion du personnel (ex : demande de congés ou de temps partiel toujours rédigée sur support papier) tant à la DRH que par le chef de service et les agents.

Seules les applications Jenius , Agadir, Agape.... valident, pendant la période expérimentale les actes de gestion des personnels et le décompte du temps de travail.

Or, aucune négociation n'a eu lieu au plan national et encore moins au plan local. La DG répond toujours NON comme elle répond toujours NON aux revendications sur l'emploi, les restructurations, les conditions de travail et la notation.

Or, beaucoup de questions restent sans réponse.

- Quelle est la finalité d'AGORA si ce n'est la déconcentration des missions de la GRH (gestion des ressources humaines) vers les chefs de service, le renfort des outils de managérial et de profilage des agents dans le cadre d'une gestion au mérite de plus en plus affirmée... ?
- Quelle garantie éthique quant à l'utilisation de ce logiciel ? Quelle utilité y a-t-il à faire figurer la situation familiale dont le nom et le sexe du conjoint (marié, Pacsé ou concubin) et le n° de compte bancaire comme éléments accessibles aux chefs de service directs... ? ?
- Quel décompte du temps de travail ? Le fait de badger sur AGORA fait perdre aux agents au moins 15 mn par jour de temps de travail. Cette logique est celle du décompte du seul temps de travail effectif...Or, la législation du travail, confirmée par une récente jurisprudence, prescrit que les salariés sont à la disposition de l'employeur dès leur arrivée sur leur lieu de travail et que c'est à ce moment là qu'ils doivent pointer pour que le temps de présence soit justement décompté. Avec AGORA, l'administration remet en cause, de fait, les conditions de mise en œuvre de l'ARTT !
- Quel intérêt y a-t-il, pour les agents à perdre des minutes chaque jour ? Un profit pour l'administration c'est certain !

La pétition intersyndicale nationale a été massivement signée à travers toute la France.

Lors de la dernière tournée d'HMI, les agents se sont prononcés pour le boycott d'AGORA et le soutien massif aux agents « cobayes ». Les organisations syndicales de Paris-Centre appellent donc les agents à manifester leur opposition à la mise en place de l'outil AGORA :

**Boycott d'AGORA sur les sites concernés par l'expérimentation
et badgeage « anarchique » sur JENIUS OU Temptation.**

Plus que jamais nous devons exiger l'abandon d'AGORA et l'ouverture de réelles négociations sur les nouveaux outils de gestion du personnel.

Paris le 19 mai 2005